



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/03/2020

Dossier complet le :

17/03/2020

N° d'enregistrement :

2020/9432

### 1. Intitulé du projet

AUGMENTATION DE PUISSANCE DE L'INSTALLATION HYDROELECTRIQUE DE DOGNEN PAR AJOUT D'UNE VIS HYDRAULIQUE AU BARRAGE

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL CHEDD

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MAUROUX Olivier, gérant

RCS / SIRET

4 3 7 9 6 9 9 9 1 1 0 0 1 1

Forme juridique

SARL (société à responsabilité limitée)

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique - Augmentation de puissance de plus de 20 % des installations existantes	Augmentation de puissance de 612 kW actuels à 792 kW, soit 22% d'augmentation.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à installer une unité de production hydroélectrique supplémentaire, de type vis d'Archimède, sur le barrage existant de la centrale hydroélectrique de Dognen, sur le Gave d'Oloron, dans les Pyrénées-Atlantiques. La puissance administrative (PMB) supplémentaire installée sera de 180kW.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est une optimisation énergétique du site, pour une production supplémentaire d'énergie renouvelable, indispensable dans le cadre des politiques énergétiques européenne et nationale, par une puissance maximale brute de 180kW, avec un débit maximum turbiné de 8 m<sup>3</sup>/s.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux de mise en place de la vis hydraulique feront suite aux travaux d'amélioration de la continuité écologique au droit du site hydroélectrique existant, prévus par l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2000 (64-2020-01-17-001) complémentaire à l'arrêté d'autorisation du 11 février 1988, qui seront réalisés à l'étiage 2020 du Gave d'Oloron.

Ces travaux relatifs à la vis consisteront, en rive droite du barrage existant, à réaliser le génie civil accueillant la vis (auge en béton), à y déposer la vis, à réaliser une passe à poissons à bassins successifs et une vanne de transit sédimentaire.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le fonctionnement de la vis d'Archimède sera prioritaire, puisque turbinant l'eau au barrage en limitant l'impact sur le tronçon court-circuité du Gave d'Oloron (environ 300m), sur le fonctionnement de la centrale existante. Ainsi, les débits turbinés par la vis viendront s'ajouter au débit minimal maintenu au pied du barrage, pour porter ce débit à 10 m<sup>3</sup>/s.

Les habitats du tronçon court-circuité seront améliorés par l'augmentation du débit dans ce secteur, et par le renouvellement sédimentaire, dont le transit sera amélioré par la vanne de décharge nouvelle. De plus, le débit prioritaire de la vis contribuera à l'attrait de la nouvelle passe de montaison piscicole, destinée aux espèces à faible capacité de franchissement (anguille, alose, lamproie).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à porter-à-connaissance ou déclaration de projet, au titre de l'article R512-33 du code de l'environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Vis de type Archimède implantée sur le barrage existant pour turbiner un débit de 8 m <sup>3</sup> /s, sur la hauteur du barrage, générant une puissance maximale brute de 180kW. La surface impactée par la vis, la vanne et la passe à poissons, une fois en place, sera d'environ 350 m <sup>2</sup> . En phase travaux, la surface de l'opération, incluant les batardeaux amont et aval, sera au maximum de 800 m <sup>2</sup> .	Incluses dans le texte de la cellule de gauche.

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Dognen - site de la centrale hydroélectrique (au lieu-dit Orognen).

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 37° 56' E " " Lat. 43° 28' 29" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Dognen

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Exploitation de la centrale hydroélectrique existante autorisée par les arrêtés préfectoraux des 17 janvier 2020 (64-2020-01-17-001) et 11 février 1988. Le projet conduit à augmenter la puissance maximale brute produite, par l'implantation de la vis hydraulique, à laquelle sont annexées une vanne de dégravage et une passe à poissons à bassins successifs.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n°720009378 "Gave d'Oloron et ses rives" ZNIEFF de type 2 n°720012972 "Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et ses affluents"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n° 7200791 "Le Gave d'Oloron et marais de Labastide-Villefranche"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le temps des travaux, pour la mise en place du génie civil (zone d'accueil de la vis, passe à poissons, vanne de dégravage) et des ouvrages en vantellerie (vis et vanne) sous batardeau, des perturbations limitées dans le temps et l'espace peuvent intervenir (mise hors d'eau d'une partie du Gave d'Oloron). Toutefois, elles seront compensées, en phase exploitation, par la présence de la vanne permettant une meilleure gestion des sédiments, en amont du barrage rive droite, et une facilité de franchissement pour les espèces piscicoles à faible capacité de saut par la passe à poissons à bassins successifs, munis de fentes verticales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les mêmes raisons que celles présentées dans la cellule précédente, les espèces et habitats du site Natura 2000 sont susceptibles d'être impactés, de façon négative quoique limitée en phase travaux, de façon positive et durable en phase exploitation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de sismicité moyenne (4)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des déplacements d'engins de chantier vont avoir lieu, le long du Gave d'Oloron et en le traversant sous batardeau, en amont des vannes de garde de la centrale existante, par un pont mis en place en 2020 (lors des travaux d'amélioration de la continuité écologique en rive droite). Toutefois, les déplacements seront limités au strict minimum pour réduire les coûts de chantier et les risques d'impact sur le milieu naturel. En exploitation, aucune circulation est prévue (sauf véhicule léger pour suivi).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des travaux, notamment de génie civil, sont à même d'engendrer des nuisances sonores, de courte durée, et d'intensité essentiellement liées à la circulation des engins de chantier et à la mise en oeuvre du béton, et uniquement diurne. En phase d'exploitation, aucun bruit en dehors du fonctionnement lui-même de la vis, dans une rotation lente et régulière, n'est attendu.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux, notamment de génie civil, et la pose des ouvrages métalliques (vantellerie), sont à même d'engendrer des vibrations, de courte durée, et d'intensité essentiellement liées à la circulation des engins de chantier et à la dépose des éléments constructifs, et uniquement diurne. En phase d'exploitation, aucune vibration en dehors du fonctionnement lui-même de la vis, dans une rotation lente et régulière, n'est susceptible d'intervenir.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier est susceptible d'engendrer des déchets par évacuation des surplus de béton, minimes. Les entreprises intervenant auront consigne de limiter au maximum les déchets engendrés et de faire leur la gestion des déchets, en les retirant du site.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

A noter que l'aménagement hydroélectrique complémentaire, par la mise en place de la vis, de la passe à poissons et de la vanne de dégrèvement, générera un chantier dans l'année (ou les années) suivant celui de l'amélioration de la continuité écologique à la centrale (passe à poissons et dévalaison à l'usine, prévues en 2020) en rive droite, et au barrage en rive gauche (passe de montaison).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La vis d'Archimède, étant par essence ichtyocompatible, en assurant une dévalaison sans risque pour les espèces piscicoles migratrices (moyennant une attention particulière aux dispositions constructives, notamment à la zone d'interférence entre le manteau de la vis et les pales), permet de limiter le recours à des énergies fossiles. Sa mise en place est accompagnée d'équipements facilitant la continuité écologique : passe à bassins avec cloisons à fentes verticales pour faciliter la montaison des espèces migratrices à faible capacité de franchissement (anguille, lamproie, alose) et vanne de dégrèvement pour faciliter le transit sédimentaire.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il semble opportun de dispenser le projet d'évaluation environnementale, dans la mesure où seule la phase chantier présente des risques, très limités dans le temps (environ 1 mois de travaux) et l'espace (quelques centaines de m2), d'incidence sur le milieu naturel.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Les pièces 2 à 6 étaient jointes au dossier d'origine, reçu le 21 janvier 2020 à la Mission Évaluation Environnementale. Les plans joints sont complémentaires, en situant les phases travaux prévus, dans le cadre de l'arrêté du 17 janvier 2020 (amélioration de la continuité écologique) et dans celui du présent projet.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Jean-Poutge

le, 16 mars 2020

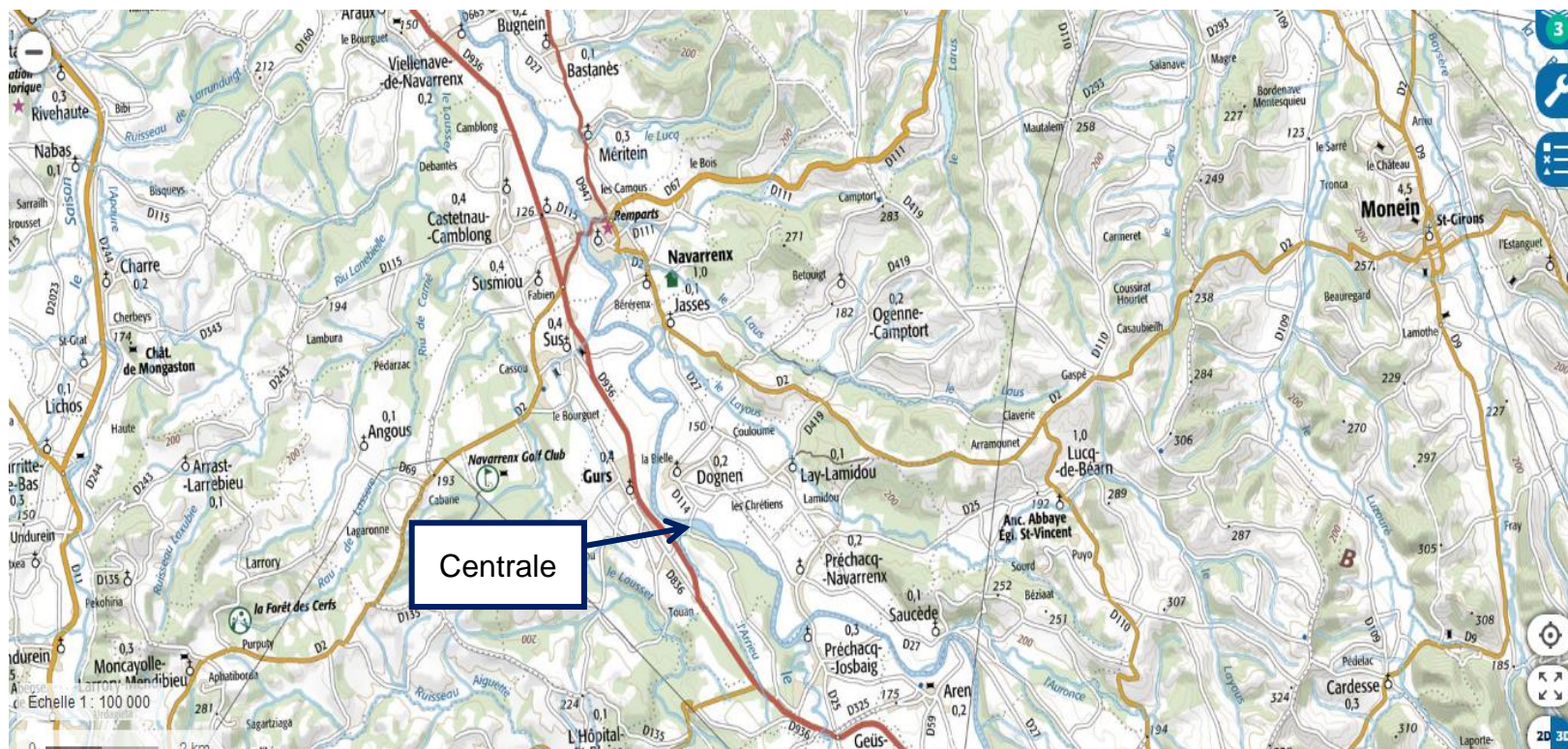
Signature



# Centrale de Dognen – SARL CHEDD sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)

## ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020

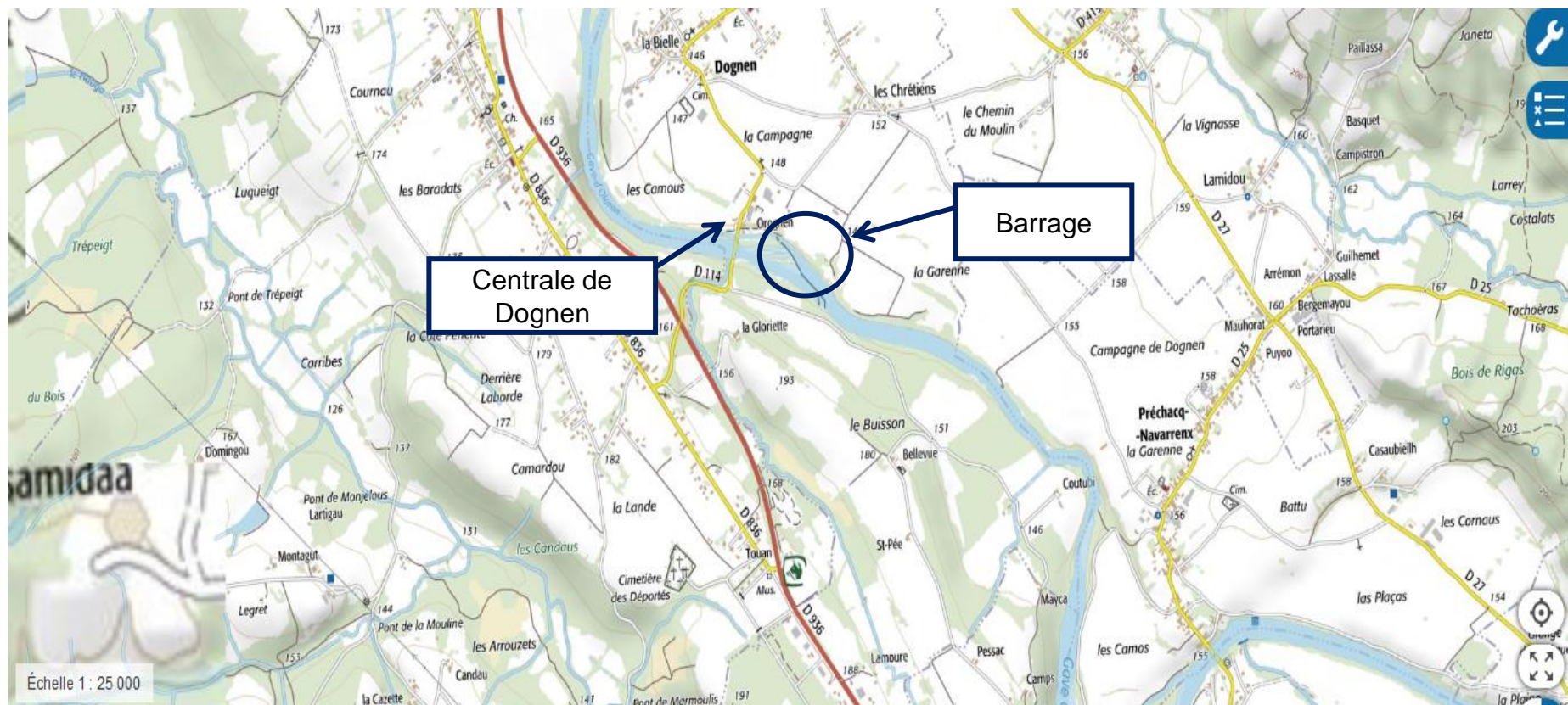
Carte de localisation générale du site – échelle 1/100 000<sup>ème</sup>



# Centrale de Dognen – SARL CHEDD sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)

## ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020

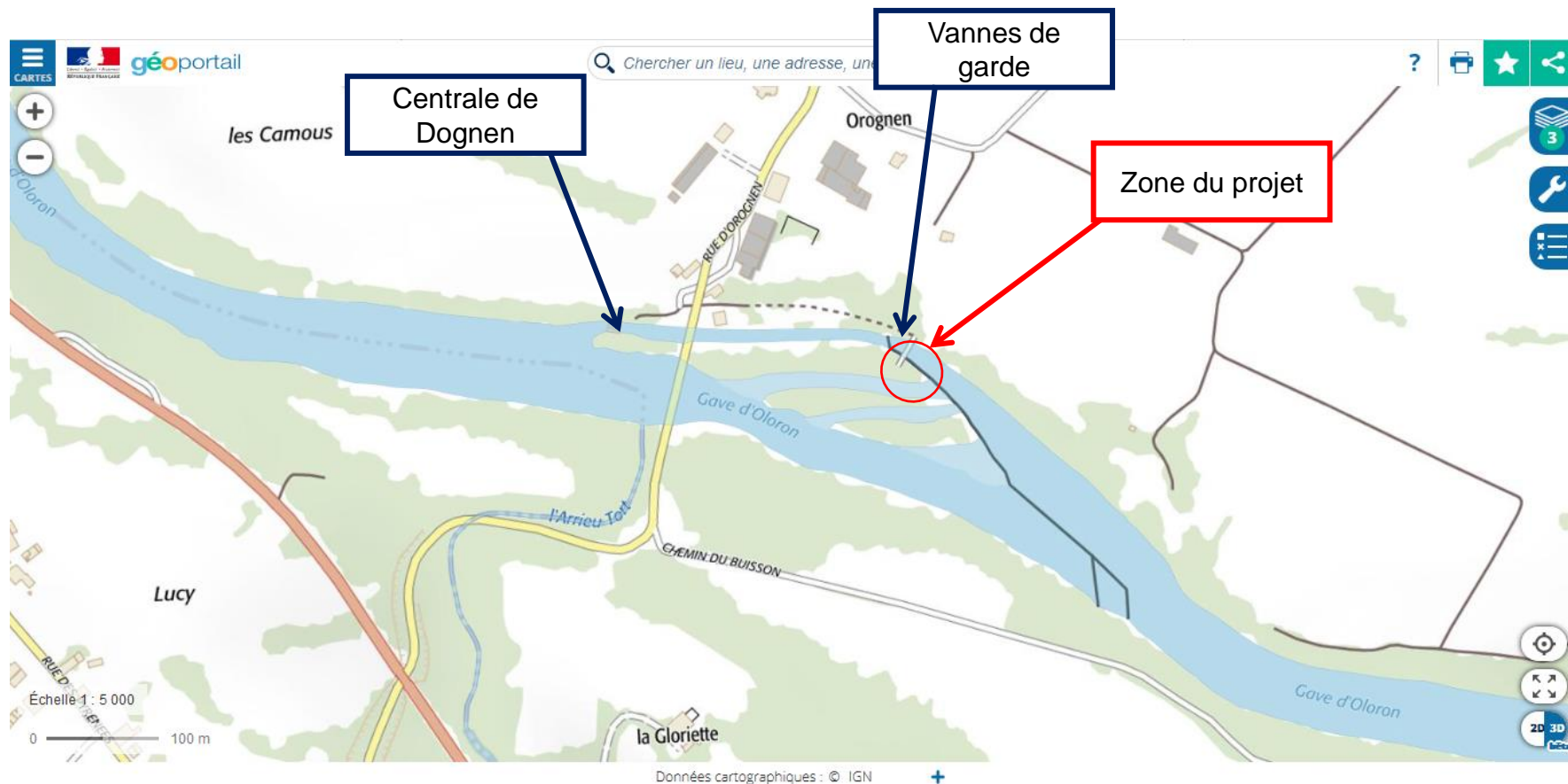
Carte de localisation générale du site – échelle 1/25 000<sup>ème</sup>



# Centrale de Dognen – SARL CHEDD sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)

## ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020

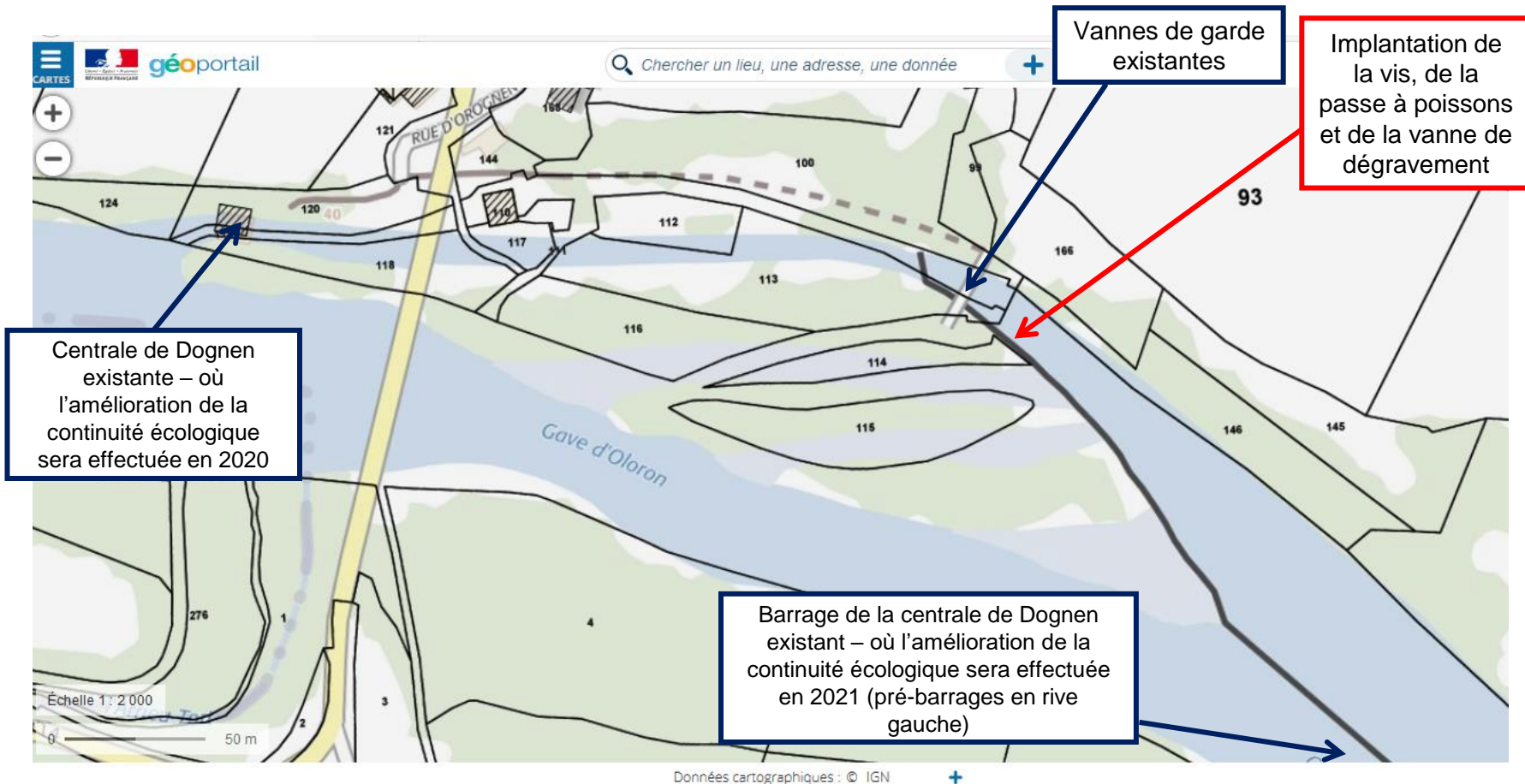
Carte de localisation du site – échelle 1/5 000<sup>ème</sup>



# Centrale de Dognen – SARL CHEDD sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)

## ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020

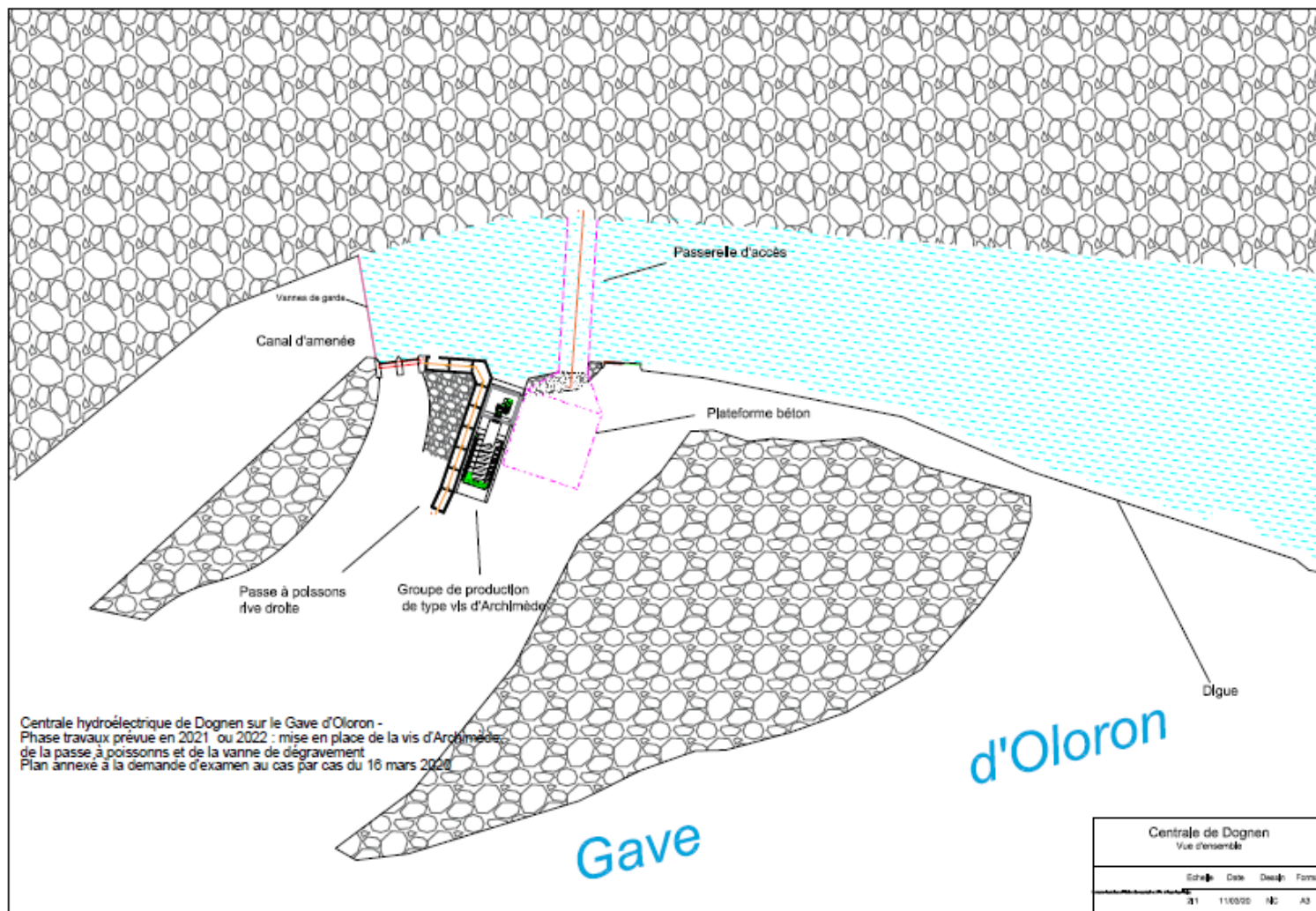
Carte cadastrale du site – échelle 1/2 000<sup>ème</sup>



# Centrale de Dognen – SARL CHEDD sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)

## ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020

### Implantation du projet

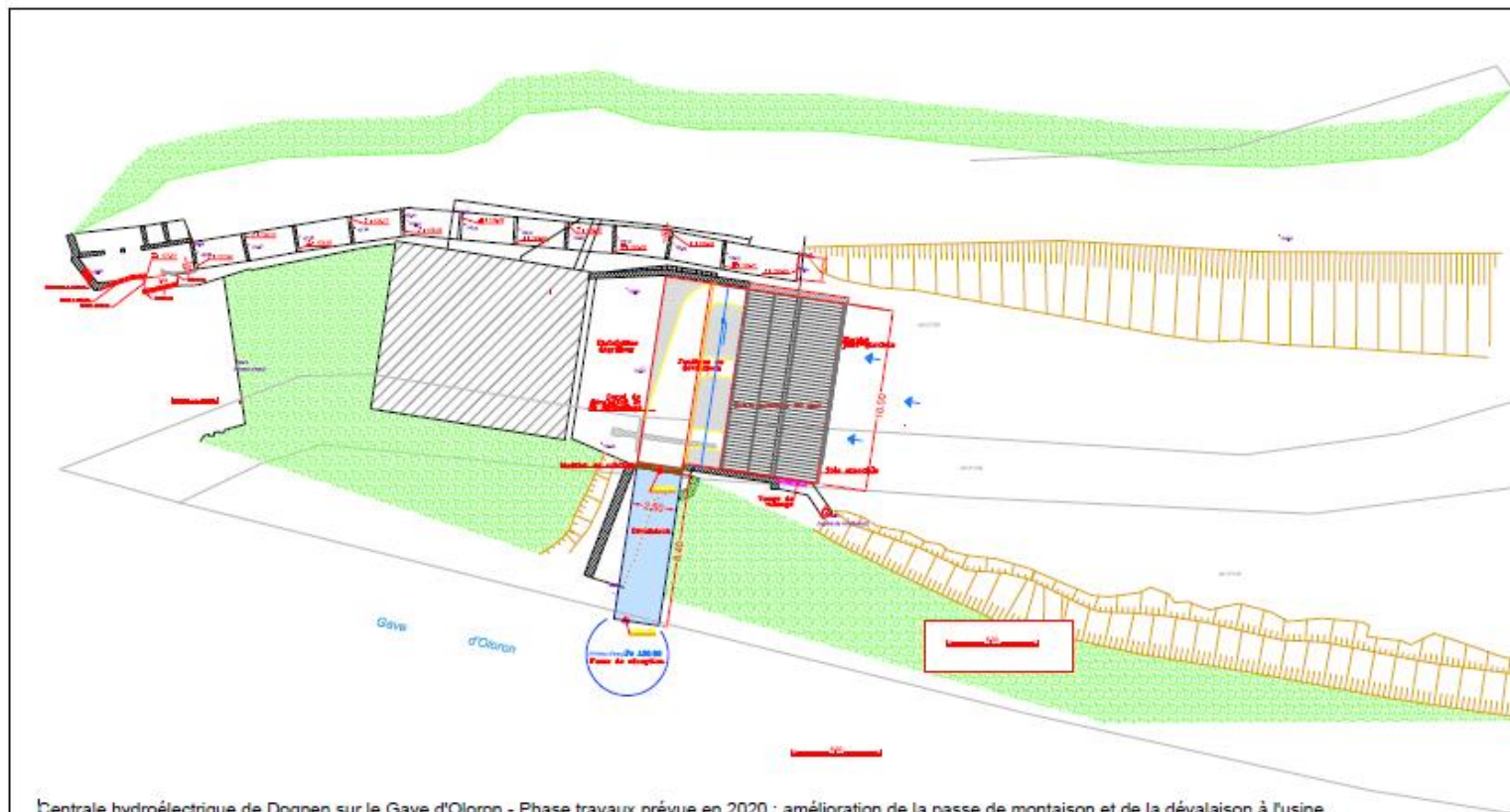




# Centrale de Dognen – SARL CHEDD sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)

## ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020

Implantation des travaux prévus en 2020 (à titre d'information)



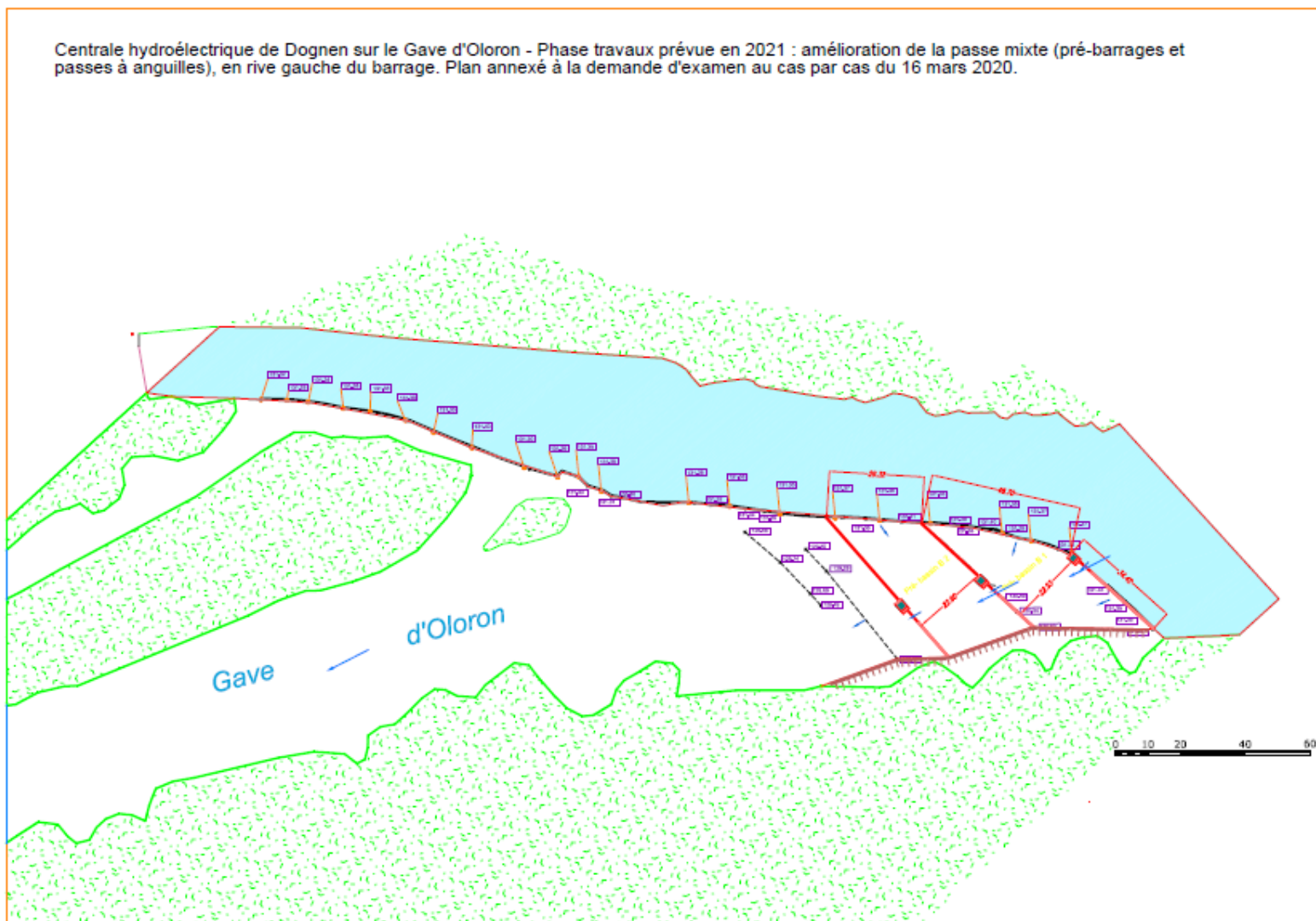
Centrale hydroélectrique de Dognen sur le Gave d'Oloron - Phase travaux prévue en 2020 : amélioration de la passe de montaison et de la dévalaison à l'usine.  
Plan annexé à la demande d'examen au cas par cas du 16 mars 2020

1:0							
Version		Modifications				Date	
Réf étude 2017-0158		ESQ	AVP	PRO	DC	DC	Autre
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Echelle graphique :						Echelle : 1/125	
Destin : D.BD	Vérifié : J.YV	Validé le : 11/03/2020		20170158-AVP-DOGNEN-PAP		Format Initial : A3	
				<b>Centrale de Dognen</b> <b>Vue d'ensemble</b>			
				Implantation ouvrages		Folio : 1/1	

# Centrale de Dognen – SARL CHEDD sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)

## ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020

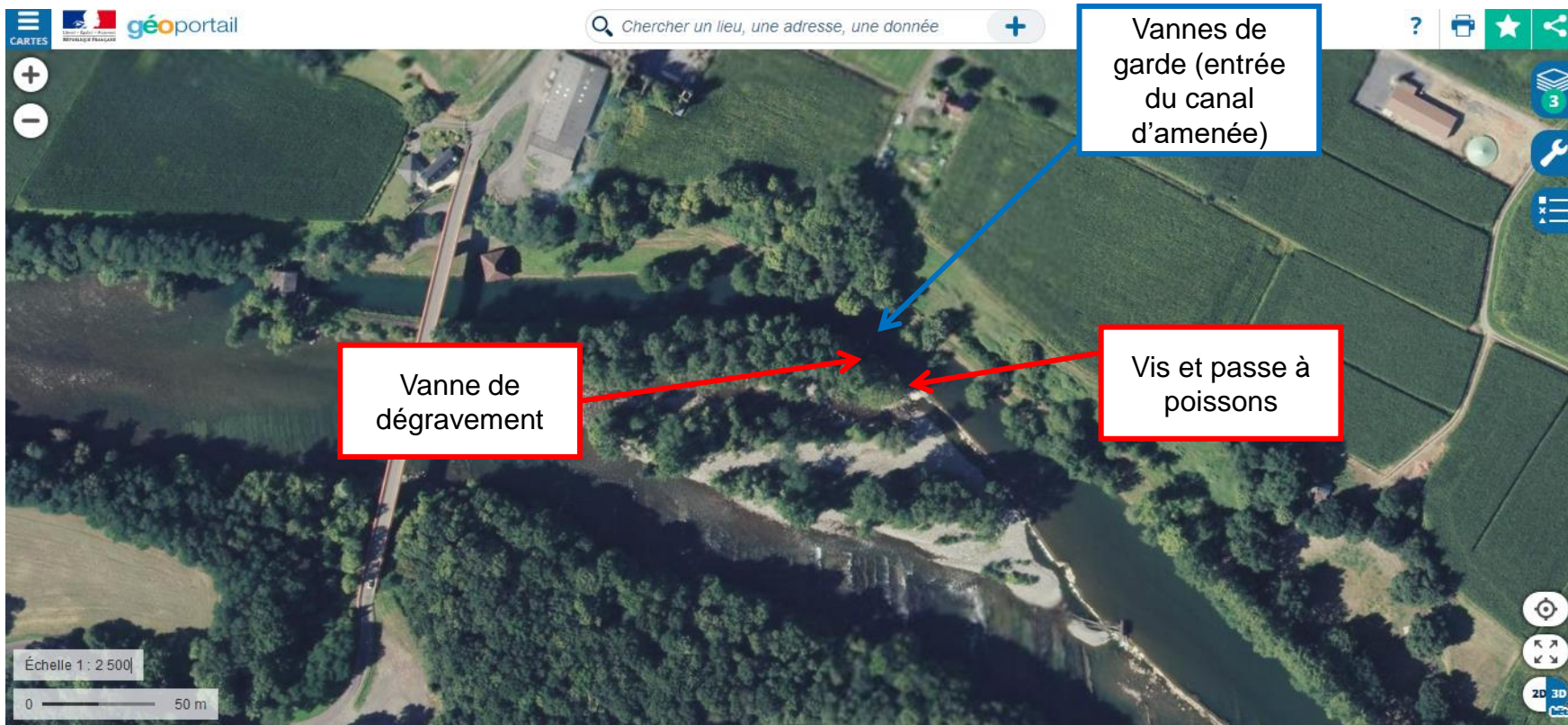
Implantation des travaux prévus en 2021 ou 2022 (à titre d'information)



Centrale de Dognen – SARL CHEDD  
sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)

ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020

Photographie aérienne du site et des ouvrages prévus (dans la demande d'examen au cas par cas) – échelle 1/2500<sup>ème</sup>



**Centrale de Dognen – SARL CHEDD  
sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)**

**ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020**

Photographies du site – février 2019



Photographies depuis la rive droite

Vannes de garde

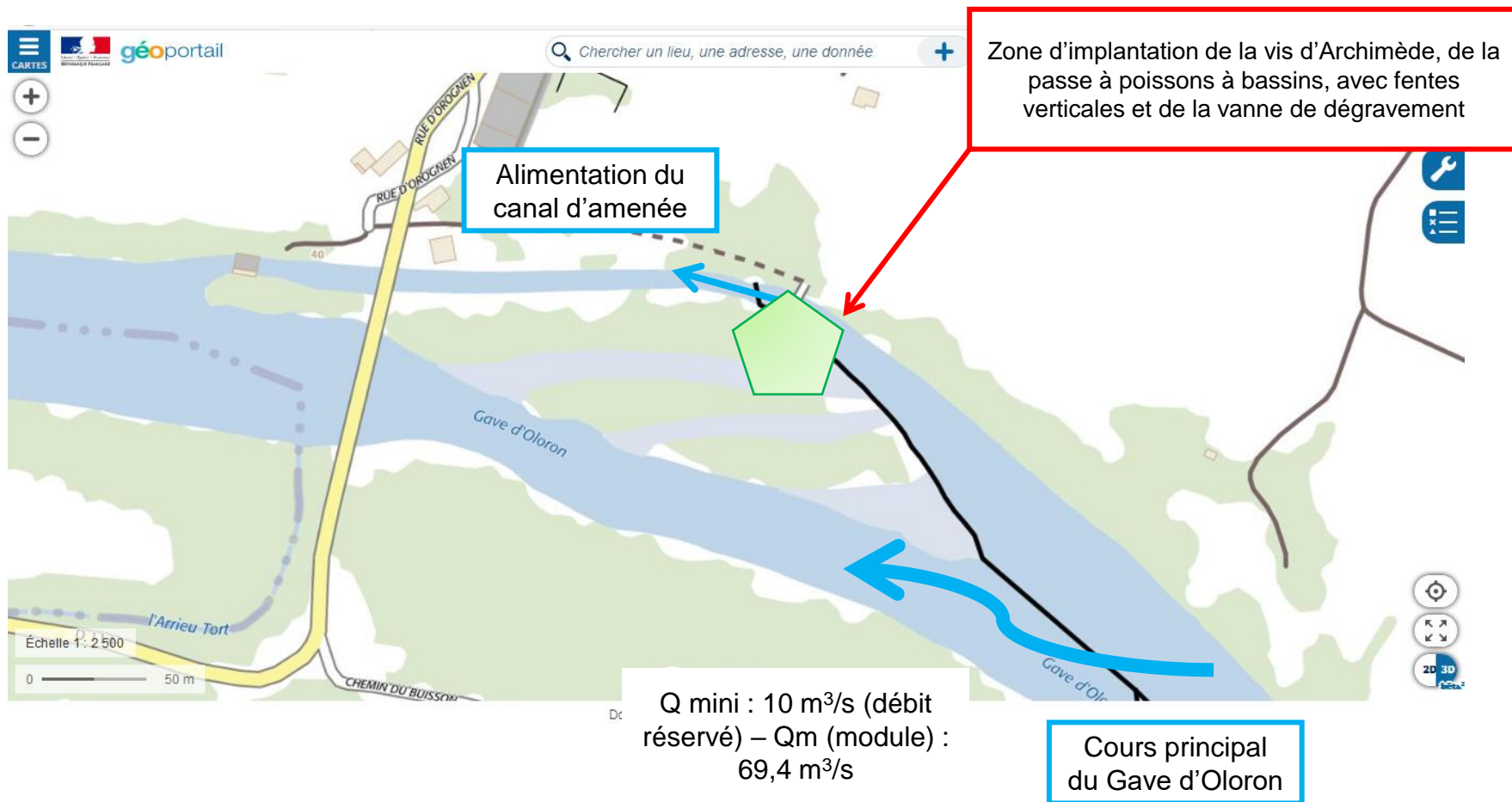


Emplacement de la vis, de la passe à poissons et de la vanne de dégrèvement

# Centrale de Dognen – SARL CHEDD sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)

## ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020

Vue en plan des raisons du dépôt des graves – échelle 1/2 000<sup>ème</sup>



# Centrale de Dognen – SARL CHEDD sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)

## ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020

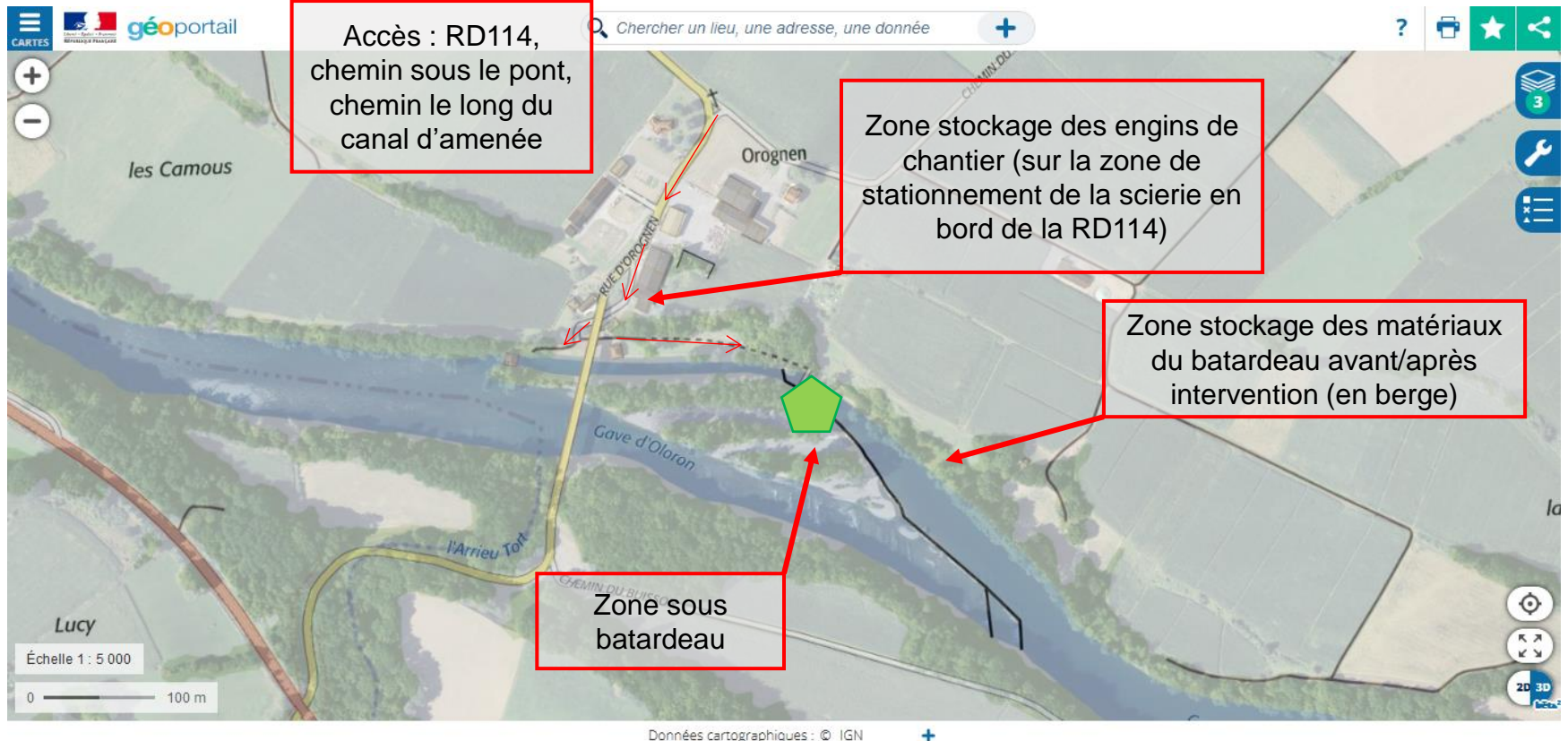
Plan de situation par rapport au site Natura 2000 le plus proche  
(sur Geoportail, les deux cartes ne se superposent pas correctement,  
le tracé Natura devrait être identique à celui du Gave d'Oloron)



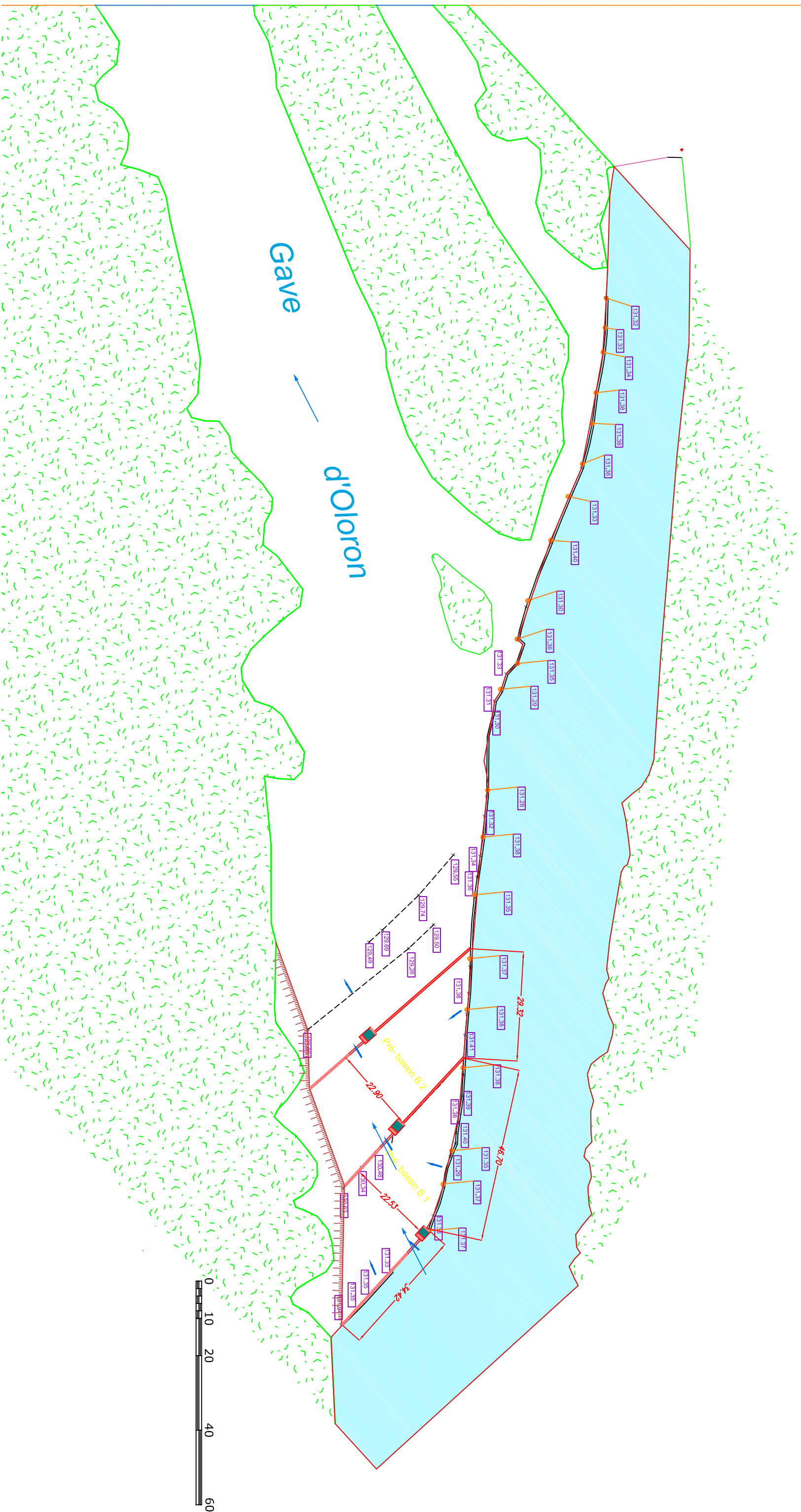
**Centrale de Dognen – SARL CHEDD  
sur le Gave d'Oloron à Dognen (64)**

**ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – mars 2020**

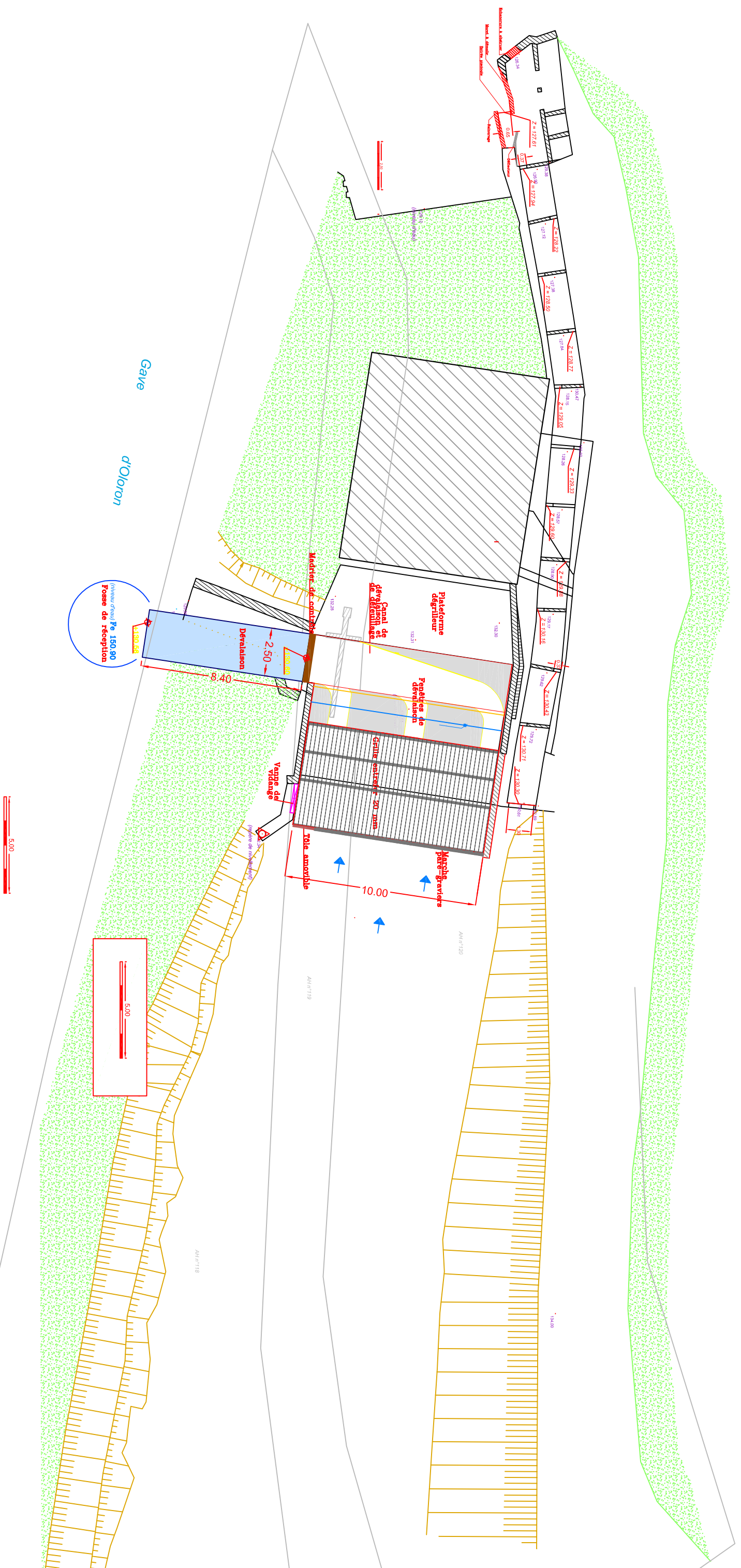
Plan de situation des accès à la zone d'implantation de la vis – échelle 1/ 5 000<sup>ème</sup>



Centrale hydroélectrique de Dognen sur le Gave d'Oloron - Phase travaux prévue en 2021 : amélioration de la passe mixte (pré-barrages et passes à anguilles), en rive gauche du barrage. Plan annexé à la demande d'examen au cas par cas du 16 mars 2020.



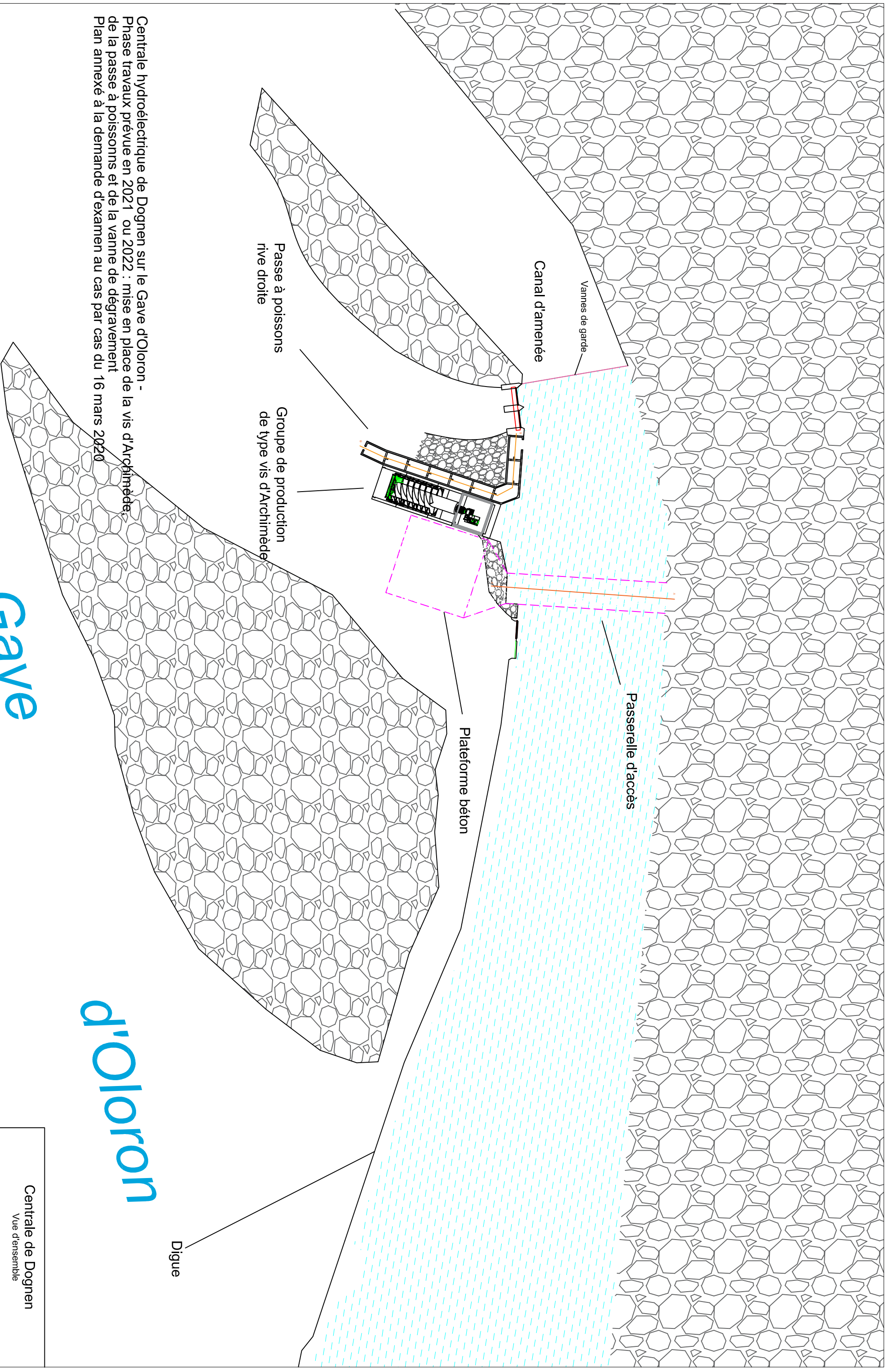




Centrale hydroélectrique de Dognen sur le Gave d'Oloron - Phase travaux prévue en 2020 : amélioration de la passe de montaison et de la dévalaison à l'usine.  
 Plan annexé à la demande d'examen au cas par cas du 16 mars 2020

Version		Date	
1.0			
Réf étude		ESQ	
2017-0158	<b>SARL CHEDD</b>	<input checked="" type="checkbox"/> AVP	<input type="checkbox"/> PRO
Dessin : D.BO		DCE	
	Vérifié : J.VV	<input type="checkbox"/> DOE	<input type="checkbox"/> AUTRE
Validé le : 11/03/2020		Echelle graphique :	
		20170158-AVP-DOGNE-PAP	
		Format initial : A3	
Centrale de Dognen			
Vue d'ensemble			
Implantation ouvrages			Feuille : 1/1

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE HYDROMAL IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS SON AUTORISATION ECRITE.



Centrale hydroélectrique de Dognen sur le Gave d'Oloron -  
 Phase travaux prévue en 2021 ou 2022 : mise en place de la vis d'Archimède  
 de la passerelle à poissons et de la vanne de dégrèvement  
 Plan annexé à la demande d'examen au cas par cas du 16 mars 2020

Gave

d'Oloron

Digue

Plateforme béton

Passerelle à poissons  
rive droite

Groupe de production  
de type vis d'Archimède

Canal d'amenée

Vannes de garde

Passerelle d'accès

Centrale de Dognen  
 Vue d'ensemble

Echelle	Date	Dessin	Format
2:1	11/03/20	NC	A3